

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux (arrivée 20h40), Bouillis, Lesage, Laurent, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Gautrin, de La Chesnais (départ 21h30), Rocher, Moreaux.

**Absents :** Mme Renou excusée, M. Peigné.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Lesage a été élue secrétaire de séance.

---

**N° 2017-07-49 – Rénovation d'un bâtiment communal : validation du projet définitif.**

Monsieur Hamelot, architecte du Cabinet SCP Gesland & Hamelot et Monsieur Vannobel, de Bee+ Ingénierie présentent au conseil municipal le projet définitif concernant les travaux de rénovation du bâtiment communal situé rue de la Motte.

Le coût estimatif des travaux de rénovation du bâtiment communal s'élève à 521 555.00 € HT.

Monsieur Després présente le plan de financement de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- valide, à l'unanimité, le projet présenté,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 2017-07-50 – Aménagement centre bourg de la RD10 - RD4 : présentation d'avenant.**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'elle a reçu un avenant de la Société Eiffage TP Ouest pour les travaux supplémentaires d'aménagement centre bourg de la RD10-RD4 demandés par les élus, concernant :

- une extension des travaux d'aménagement à l'extrémité Sud de la route départementale n°4,
- modification de regards EP cachés pour la plupart sous l'ancien revêtement,
- modification de la noue centrale et complément d'aménagement par rapport aux limites du projet sur la RD4.
- pose d'un caniveau 3 rangs granit délimitant la chaussée du trottoir béton balayé, ceci dans une logique de continuité d'aménagement.

- prolongation de l'infrastructure génie civil de l'éclairage public sur la route départementale n°10.
- travaux de signalisation horizontale de marquages au sol du carrefour RD4-RD10 pour mise en conformité avec la loi PMR.

Ces travaux entraînent une modification du montant total du marché.

Le montant total de l'avenant est de 22 748.87 € HT. Le nouveau marché Eiffage TP Ouest concernant les travaux d'aménagement des routes départementales n°4 et n°10 est de 424 010.87 € HT soit 508 813.04 € TTC.

Monsieur Després présente la synthèse du budget de ces aménagements.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide ces travaux supplémentaires et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **N° 2017-07-51 – Aménagement centre bourg de la RD 10 : approbation de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention de 11 967.00 € au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière est attribuée à la commune pour les travaux d'aménagement du centre bourg de la RD 10.

Il convient au conseil municipal d'approuver ce financement et de s'engager à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la subvention de 11 967.00 € au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,
- s'engage à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

#### **N° 2017-07-52 – Aménagement centre bourg de la RD10 - RD4 : présentation de devis.**

Madame le Maire présente au conseil deux devis de l'entreprise Trécan Espaces Jardins concernant l'aménagement centre bourg :

- de la RD4 pour l'aménagement bande plantée d'arbustes à petite végétation pour un montant de 374.00 € HT soit 448.80 € TTC,

- de la RD10 pour la dépose d'une clôture existante, l'aménagement du talus et repose du grillage pour un montant de 2 600.00 € soit 3 120.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces devis et autorise Madame le Maire à les signer.

#### **N° 2017-07-53 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : achat de terrain.**

Madame le Maire rappelle au conseil que, dans la perspective de créer un lotissement communal, elle avait été chargée de négocier au mieux, l'achat des parcelles A n°987 et A n°736 situées rue de la Barbière.

Suite aux démarches effectuées auprès des propriétaires, elle rend compte que ces derniers sont d'accord pour vendre à la Commune la parcelle A n°987 et A n°736 d'une superficie de 16 624 m<sup>2</sup> environ, au prix de 8.50 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- donne son accord pour l'achat de ce terrain,
- accorde la demande de devis pour le bornage et autorise à retenir le moins disant,
- désigne l'étude des notaires associés de Dol-de-Bretagne pour établir l'acte de vente,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**N° 2017-07-54 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : création d'un budget annexe.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer un Budget Annexe intitulé « Le Courtil de la Fontaine » lié à l'aménagement d'un lotissement communal situé rue de la Barbière. Elle précise que ce Budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la création d'un Budget Annexe « Lotissement Le Courtil de la Fontaine » assujetti à la TVA,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N° 2017-07-55 – Lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » : réalisation d'un prêt.**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a contacté deux banques pour la réalisation d'un prêt destiné à financer l'acquisition et les travaux du lotissement communal.

Après étude des offres, le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine aux conditions suivantes :

Montant : 500 000 €

Durée : 7 ans

Echéance : Trimestrielle

Taux fixe : 1.43 % avec différé d'amortissement en capital de 24 mois.

Frais de dossier : 500 €.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**N° 2017-07-56 – Affaire Cormier/Commune.**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'elle a reçu le 26 mai dernier la notification d'une requête introductive d'instance adressée au Tribunal Administratif de Rennes, du cabinet Le Derf-Daniel et Associés de Rennes, à l'encontre de l'arrêté, signé par la commune, en date du 19 août 2016 de non opposition à une déclaration préalable déposée le 11 juillet 2016.

A la réception de ce document, le service « Protection juridique » de Groupama a été contacté et ce dernier a transmis le dossier au cabinet d'avocats de Rennes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à défendre et à confier les intérêts de la Commune au cabinet d'avocats Lexcap, 304 rue de Fougères de Rennes, dans cette affaire Cormier/Commune.

#### **N° 2017-07-57 – Restauration scolaire : nouveau fonctionnement.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission cantine propose un nouveau fonctionnement sans les tickets de cantine à compter de septembre 2017.

Les modifications apportées reposent sur les principes suivants :

- suppression des tickets de cantine,
- inscriptions par les parents sur feuilles déposées en mairie, de vacances à vacances,
- pointage quotidien par le professeur des écoles sur le tableau de réservations,
- contrôle du nombre d'enfants par l'agent du restaurant scolaire à partir de la feuille de pointage,
- signalement des absences par les parents à la mairie avant 9h00,
- facturation de tout repas commandé non consommé au tarif de 3€,
- facturation au mois par émission de titres aux familles.

Par conséquent, la régie cantine sera clôturée à l'épuisement des derniers tickets vendus (n°90040).

Madame le Maire rappelle au conseil que le prix de la restauration scolaire est fixé par la collectivité qui en a la charge. Elle propose que le prix du repas de cantine soit augmenté de 1.5 % pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte :

- le nouveau mode de fonctionnement pour le restaurant scolaire,
- la proposition d'augmenter le prix du repas de 2.95 € à 3.00 € à compter de la rentrée de septembre 2017.

#### **N° 2017-07-58 – Mise en priorité de la Route Départementale n° 9 entre Cuguen et Bonnemain.**

Suite à la décision du Conseil Départemental de remplacer les panneaux « Priorité à droite » par des panneaux « Stop » sur la route départementale n° 9 entre Cuguen et Bonnemain, Madame le Maire fait savoir au conseil que la fourniture et la pose des panneaux seront à la charge du Conseil Départemental ainsi que le marquage au sol de la bande de stop.

En revanche, l'entretien de la pré-signalisation du stop sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la mise en place de ces panneaux aux conditions mentionnées.

#### **N° 2017-07-59 – Statut Aurélien Nay.**

Madame le Maire expose la situation actuelle de M. Aurélien NAY :  
Animateur recruté en emploi jeune en CDI à temps complet par convention de partenariat tripartite entre le Département, la Commune d'EPINIAC et l'USBM.

Sous réserve de l'embauche par la communauté de Communes pour un temps partiel de 66,66 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec objectif à terme de 100 %, la commune d'Epiniac propose de le recruter par un contrat à hauteur de 13.33 %, sachant que de son côté la commune de Baguer-Morvan l'embaucherait à 20 %.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur ce nouveau statut.

#### **N° 2017-07-60 – Devis panneau de soubassement pour la salle polyvalente.**

Suite à la dégradation d'un panneau de soubassement lors d'une location à la salle polyvalente, Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Artmen Menuiserie pour la fourniture d'un panneau de remplacement de 1 166.75 HT € soit 1 400.10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à ce que les frais de port usine de 310 € soit renégociés à la baisse avec l'entreprise Artmen.

#### **N° 2017-07-61 – Devis marquage au sol peinture de la route « Haute-Porte » à « La Cour ».**

Suite à l'intervention par la Communauté de Communes pour la réfection de la voie sur la route VC n°8, Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité, pour des raisons de sécurité, de prolonger le marquage au sol entre les lieux-dits « Haute-Porte » et « La Cour ». Elle présente un devis de l'entreprise Signaux Girod Nord Ouest d'un montant de 858 € HT soit 1 029.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

#### **N° 2017-07-62 – Achat d'un ordinateur à la mairie.**

Madame Ramé-Prunaux fait savoir au conseil que l'ordinateur au poste d'accueil de la mairie doit être remplacé.

Elle présente un devis de la société Berger Levrault pour une offre de matériel ainsi que le service maintenance, la sauvegarde, les logiciels, l'installation et le paramétrage pour un montant de 1 603.05 € HT soit 1 923.66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

#### **N° 2017-07-63 – Départ à la retraite de deux agents : achat d'articles.**

A l'occasion du départ en retraite de deux agents, Madame le Maire propose au conseil municipal d'offrir, lors de la cérémonie, un robot électroménager d'un montant de 139 € TTC,

un livre de recettes de cuisine d'un montant de 33 € TTC, un sac à main d'un montant de 111.30 € TTC, des chaises de salon de jardin pour un montant de 172.40 € TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable et accepte cette proposition.

### **N° 2017-07-64 – Convention d'autorisation de passage et d'entretien d'un chemin privé entre la commune et un propriétaire.**

Monsieur Bernier, adjoint, présente au conseil la convention d'autorisation de passage et d'entretien d'un chemin privé entre la commune et un propriétaire suite à la demande de celui-ci de déplacer un chemin communal actuellement situé au milieu de sa parcelle cultivée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à cette convention,
- autorise Madame le Maire à signer ce document.

### **Comptes rendus divers.**

1. **Commission voirie** - Monsieur Bernier informe que la commission voirie s'est réunie pour étudier la demande d'un administré de Saint-Léonard, rue de la Butte. Il est proposé de sécuriser la zone d'empiètement à droite par 2 potelets de bois, d'effectuer une ligne de rive en peinture en continuité du chaînage existant, direction la Croix de Bois.

Le panneau « Marché de Saint-Léonard » se trouvant sous le panneau d'agglomération est dangereux pour les piétons venant de la rue de la Lande. Il serait envisagé de le déplacer en amont sur un mât en coté du terrain voisin.

La demande de limitation à 70 km/h entre le carrefour de la Croix de Bois et le panneau d'agglomération n'est pas retenue.

2. **Commission environnement** – Monsieur Bernier présente les devis pour la signalétique dans les bourgs. Le devis de la société Signaux Girod Nord Ouest est retenu pour un montant de 1 191.65 € HT soit 1 429.98 € TTC.

### **Informations diverses.**

1- Madame le Maire informe le conseil de la fermeture de la mairie le samedi matin pendant les mois de juillet et août.

2- Madame Bouillis invite les membres du conseil à la randonnée du 14 juillet organisée par l'association « Au Fil du Temps », rendez-vous à 9h45 au parking de la mairie.

### **Questions diverses.**

1 – Monsieur Moreaux signale qu'une baguette au plafond de la salle polyvalente est déplacée. L'artisan va être contacté pour la remettre en place.

2 – Madame Trufflet signale des ronces dépassant sur le trottoir le long du restaurant scolaire. Le propriétaire va être contacté.

3 – Madame Laurent demande si des informations sur le compteur Linky ont été transmises. Ces informations n'ont pas été données jusqu'à ce jour.

Elle interroge sur la périodicité du bulletin intercommunal. La parution est prévue 2 fois par an.